



Skateparks
& Aires de glisse
assimilées



Introduction à l'activité

Définition

Cela concerne des ouvrages constitués d'une ou plusieurs aires ludiques et sportives, destinés à la pratique du skateboard, roller, vtt, bmx, trottinette et autres sports à roues ou roulettes.



Pour l'entretien et la maintenance, se référer à l'activité 8 **"Maintenance"**

Compétence, savoir-faire

L'entreprise doit :

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution, de coordination des travaux.
- Les moyens techniques de l'entreprise comprennent au moins un technicien ayant 2 ans d'expérience dans la profession et l'activité concernée. Cette personne peut être le chef d'entreprise. Cette personne doit être présente pendant l'exécution des travaux.

Calendrier

Sessions	Retour dossier	Qualification à compter du	Exigences relatives aux certificats/attestations
1 ^{ère} Session	30 avril 2020	1 ^{er} juin	Voir tableau "Production de certificats de capacité"
2 ^{ème} Session	31 octobre 2020	1 ^{er} décembre	Voir tableau "Production de certificats de capacité"

Qualifications

90 Aires de street

Cela regroupe des aires constituées d'obstacles permettant sauts et figures.

900 Street Park

Espace construit, reconstituant généralement l'environnement urbain, pour la pratique des sports de glisse à roues et roulettes.

901 Modules de glisse et de saut

Ensemble de structures modulaires préfabriquées ou assemblées sur place (rampe, lanceur, barre de glisse, ...).

91 Aires de courbe

Cela comprend des aires constituées de combinaison de surfaces courbes et planes permettant de maintenir une dynamique de mouvement et de réaliser sauts et figures.

910 Bowl

Structure représentant la forme d'une piscine et combinant différentes surfaces planes et courbes dans un espace permettant de maintenir une dynamique de mouvement.

92 Pistes et circuits

Il s'agit de parcours composés de bosses et/ou de virages relevés.

Production de certificats de capacité*

920 Pumptracks

Structures ou pistes pérennes (béton, bois, enrobés), en matériaux adaptés à l'ensemble des sports de glisse urbaine.

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre concernant des réalisations n'allant pas au-delà de **2 années (3 années pour la qualification 901)**.

Le certificat de capacité présenté a une durée de **validité de 2 années**.

921 Pistes, Espaces et Aménagements pour cycles

Pistes constituées de matériaux meubles (terre, herbe, neige), possiblement combinés à des matériaux en dur.

Ex : trail center; bike park, pour la pratique du bmx, vtt.

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
900	5	2	descriptif ou facture + 3 photos + plan masse
901	5 sur 3 ans	1	descriptif ou facture + 1 photo
910	5	2	descriptif ou facture + 3 photos + plan masse
920	3	1	descriptif ou facture + 1 photo + plan masse + PV réception +PV levées réserves
921	2	1	descriptif ou facture + 1 photo + plan masse + PV réception +PV levées réserves

* Imprimés Qualisport

